



**LIGUE IVOIRIENNE
DES DROITS DE L'HOMME**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

AVRIL 2023





SOMMAIRE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	4
INTRODUCTION	6
PARTIE 1 PRESENTATION DE LA LIDHO : CREATION, OBJECTIFS ET IMPLANTATION	7
CHAPITRE I : HISTORIQUE DE LA LIDHO	8
CHAPITRE II : LES OBJECTIFS INSTITUTIONNELS DE LA LIDHO	11
CHAPITRE III : LE POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE LA LIDHO	12
CHAPITRE IV : LE FONDEMENT DES ACTIONS DE LA LIDHO	13
1 - Les Instruments Internationaux	14
2 - Les Instruments Sous-régionaux	14
3 - Les Instruments Nationaux	15
PARTIE 2 LES ACTIVITÉS REALISEES (1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022)	16
CHAPITRE I – DU FONCTIONNEMENT DU BEN ET DU SIÈGE	17
1 - Réunions ordinaires	17
2 - Réunions extraordinaires	17
3 - Équipement du siège	17
4 - Administration, fonctionnement et animation du Siège	18
CHAPITRE II- DES ACTIVITÉS REALISEES	20
1. Activités réalisées par la LIDHO	20
PARTIE 3 ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU BEN	35
ENGAGEMENT 1 - Renforcement institutionnel et organisationnel de la LIDHO	36
ENGAGEMENT 2 - Promotion et défense des droits de l'Homme	39
ENGAGEMENT 3 - Suivi et évaluation des politiques publiques	41
ENGAGEMENT 4 - Renforcement de la collaboration avec les autres ONG et les acteurs gouvernementaux	42
ENGAGEMENT 5 - Mobilisation et Gestion rigoureuse des ressources financières	43
ENGAGEMENT 6 - Fonctionnement des sections	43
CONCLUSION	47
ANNEXES	48



SIGLE ET ABRÉVIATION

AFJCI	: Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire
AJA	: Association des Jeunes Avocats
ARTCI	: Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire
ASUTIC	: Association des Utilisateurs des TIC
BEN	: Bureau Exécutif National
C2D	: Contrat Désendettement Développement
CADHA	: Coordination Africaine des Droits de l'Homme pour les l'Armées
CADHP	: Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CDVR	: Commission Dialogue Vérité Réconciliation
CERAP	: Centre d'Etude, de Recherche et d'Action pour la Paix
CI-CPI	: Coalition Ivoirienne pour la Cour Pénale Internationale
CIDDH	: Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits de l'Homme
CNDH-CI	: Conseil National des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire
CNP	: Commission National de la Presse
COSOPCI	: Coalition de la Société Civile pour la Paix et le Développement et la Démocratie en Côte d'Ivoire
CSCI	: Convention de la Société Civile Ivoirienne
CSP	: Collectif de la Société Civile pour la Paix
DG	: Directeur Général
DRC	: Conseil Danois pour les Réfugiés
ENDA Santé	: Environnement Développement Action Santé
FIDH	: Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme
IRC	: International Rescue Committee
LIDHO	: Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme
LSD	: Lumière Synergie Développement
MACA	: Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan
MIDH	: Mouvement Ivoirien des Droits de l'Homme
NDI	: National Democratic Institut



NRC	: Conseil Norvégien pour les Réfugiés
OBSLID	: Observatoire Ivoirien des Lieux de Détention
OCAL	: Organisation du Corridor Abidjan Lagos
ODELMU	: Observatoire des Droits Et Libertés en Milieu Universitaire
OGP	: Open Government Partnership
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
OIDH	: Observatoire Ivoirien des Droits de l'Homme
OLPED	: Observatoire de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie
ONE	: Observatoire Nationale des Élections
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONUCI	: Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUSIDA	: Organisation des Nations Unies contre le SIDA
OSC	: Organisation de la Société Civile
OSIWA	: Open Society Initiatives for West Africa
PCQVP	: Publiez Ce Que Vous Payez
PNLS	: Programme National de Lutte contre le Sida
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
RASALAO	: Réseau d'Actions sur les Armes Légères en Afrique de l'Ouest
RAVS	: Réseau d'Action contre les Violences Sexuelles
RIP-EPT	: Réseau Ivoirien pour la Promotion de l'Éducation Pour Tous
RLE	: Révision de la Liste Electorale
ROCSI-CCAP	: Réseau des Organisations de la Société Civile Ivoirienne pour le Contrôle Citoyen de l'Action Publique
UIDH	: Union Internationale des Droits de l'Homme
USA	: United State of America
USAID	: United States Agency for International Développement
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VSBG	: Violences Sexuelles Basées sur le Genre
WILDAF	: Women in Law and Development in Africa



INTRODUCTION

Le Bureau Exécutif National (BEN) issu du 7ème Congrès ordinaire tenu à Bingerville, les 25, 26 et 27 septembre 2020, a inscrit dans ses principes de gouvernance, la redevabilité vis-à-vis des populations en général, des autorités ivoiriennes en particulier par le biais du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité. Laquelle se traduit par la rédaction de rapports d'activités annuels. Lesdits rapports rendent compte des actions significatives réalisées en lien avec la protection, la défense et la promotion des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.

Le présent rapport qui est présenté au titre de l'année civile 2022, à savoir, du 1er janvier au 31 décembre 2022, résulte du regard aussi bien critique qu'analytique des faits imputés aux pouvoirs publics, au secteur privé ainsi qu'aux particuliers.

Il est le condensé des rapports des secrétariats techniques, des rapports des sections d'une part et d'autre part, des prises de position, des déclarations ainsi que du monitoring des atteintes aux droits humains effectués par la LIDHO.

Ce rapport s'articule autour de trois grandes parties, à savoir :

- I - La présentation de la LIDHO ;**
- II - Les activités menées par la LIDHO sur la période couverte par le rapport ;**
- III - Les engagements pris par le BEN à l'issue du dernier congrès.**



PARTIE 1

PRESENTATION DE LA LIDHO : CREATION, OBJECTIFS ET IMPLANTATION

CHAPITRE I : HISTORIQUE DE LA LIDHO

La Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO), a été créée le 21 mars 1987, conformément à la loi ivoirienne N° 60-375 du 21 septembre 1960, relative aux associations, à un moment où la Côte d'Ivoire vivait depuis près de trente ans sous un régime de parti et de pensée unique. La première difficulté qu'elle a dû affronter fut celle de son existence légale de même que, celle du combat pour l'exercice des droits civils et politiques pour tous les Ivoiriens.

Après maintes tracasseries administratives et politiques, c'est seulement avec l'avènement du multipartisme en Côte d'Ivoire en 1990, que la LIDHO a reçu son récépissé de reconnaissance le 14 juin de la même année, sous le numéro 293 INT.AT.AG.5 du 14/06/1990 publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire N°99-506 du 09 août 1990.

La LIDHO n'adhère à aucun groupement politique ni confessionnel. Elle se réserve toutefois le droit de se prononcer sur toutes les questions en relation avec la promotion, la protection et la défense des droits de l'homme, notamment sur toutes les politiques et pratiques qui mettent en péril ces droits d'une part et l'exercice de la démocratie d'autre part.

La LIDHO est donc née dans une période de pouvoir absolu en Côte d'Ivoire, caractéristique de tout régime de parti unique. Elle est le fruit, dans un contexte de censure et d'autocensure, de plusieurs groupes de réflexions et d'actions qui opéraient jusque-là dans une sorte de clandestinité.

Les fondateurs de la LIDHO ont entendu lui imprimer une indépendance totale, celle-ci apparaissant comme la condition fondamentale pour que les objectifs poursuivis soient atteints. Ces objectifs sont principalement la promotion, la protection, la défense des droits de l'homme et de la démocratie.

Cette ligne originelle a été dans l'ensemble maintenue jusqu'à présent en dépit de nombreuses difficultés. En effet, la LIDHO a rencontré de nombreuses adversités venant des pouvoirs publics, habitués à gouverner sans tolérer de contre-pouvoirs. En tant que première organisation ivoirienne de défense des droits humains, elle a subi une forte répression consistant en des harcèlements, des brimades, des perquisitions



illégalles, des dénigrements, des arrestations, des détentions et des emprisonnements arbitraires.

Toutefois, cette répression n'a entamé en rien l'ardeur de la LIDHO à promouvoir protéger et à défendre, les droits de l'homme. Ainsi, depuis le milieu des années 90, la LIDHO est acceptée par les pouvoirs publics. Elle apporte, chaque fois que de besoin, sa contribution et offre sa disponibilité pour des consultations sur certains sujets d'intérêt national.

Au plan national, la LIDHO est membre : du Collectif de la Société Civile pour la Paix (CSP), de la Convention de la Société civile ivoirienne (CSCI) qu'elle a contribué à créer et dont elle a assuré la coordination de 2006 à 2012, de l'Observatoire National des Élections (ONE) dont elle assure le secrétariat général, du Conseil Nationale de la Presse (CNP) et de l'Observatoire de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie (OLPED) dont elle est membre fondatrice. Elle est également membre de la Coalition de la Société Civile pour la Paix et le Développement et la Démocratie en Côte d'Ivoire (COSOPCI) dont elle a assuré la coordination de 2014 à 2019, de la Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits de l'Homme (CIDDH) dont elle assure la présidence du Conseil d'Administration depuis novembre 2020, de la Coalition Ivoirienne pour la Cour Pénale Internationale (CI-CPI), du Réseau d'Action sur les Armes Légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO), de Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), du Réseau Ivoirien pour la Promotion de l'Education Pour Tous (RIP-EPT), du Réseau des Organisations de la Société Civile Ivoirienne pour le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (ROSCI-CCAP), du Réseau d'Action contre les violences sexuelles (RAVS) et de l'Observatoire Ivoirien des Lieux de Détention (OBSLID).

Au plan international, elle est affiliée à l'Union Internationale des Droits de l'Homme (UIDH) et à la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH).

La LIDHO entretient aussi d'étroites relations de collaboration avec Amnesty International, la Ligue Française des Droits de l'Homme, la Commission Internationale des juristes, Agir Ensemble, Africa Human Rights, Lawyers Committee for Human Rights et Social Alert, etc.

Du point de vue financier, la LIDHO vit des cotisations de ses membres et des financements obtenus de partenaires étrangers à travers la subvention de projets et programmes. A ce niveau, elle a été en partenariat avec OXFAM- NOVIB, la Fondation Friedrich Ebert, le National Democracy Institute (NDI), la Division Droits de l'Homme de l'ONUCI, l'Unité Post-crise du PNUD, le National Endowment



Democracy (NED), le Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC), le Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC), l'International Rescue Committee (IRC), l'Agence Française de Développement (dans le cadre du C2D), des Ambassades et Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) avec lesquels la LIDHO a eu à collaborer sur différentes thématiques. Aujourd'hui, la LIDHO collabore avec l'Association Sénégalaise des Utilisateurs des TIC (ASUTIC) sur les données à caractère personnel, l'Union Européenne sur la thématique du foncier rural et la KONRAD ADENAUER STIFTUNG-Sénégal avec laquelle elle a organisé un colloque international sur « *l'exploitation des ressources naturelles et son impact sur les droits humains en Afrique de l'Ouest* ».

En guise de reconnaissance pour toutes ses actions, au plan international, la LIDHO a été lauréate du Prix de la Liberté de la République Française en 1993 et bénéficie du statut d'observateur auprès de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) sous le N°046.

Au plan national, elle a été également lauréate du 3ème Prix des Droits de l'Homme, édition de 2020, organisé par le Conseil National des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI).



CHAPITRE II : LES OBJECTIFS INSTITUTIONNELS DE LA LIDHO

L'objectif général poursuivi par la LIDHO est de travailler à l'avènement d'un Etat de droit en Côte d'Ivoire. La LIDHO croit que cet objectif serait atteint si les changements suivants s'opèrent :

Le renforcement du système judiciaire et l'indépendance de la justice ;

L'effectivité et l'exercice des droits civils et politiques de façon égalitaire ;

Le renforcement et l'effectivité des organes de contrôle de l'Etat : lutte contre la corruption et moralisation de la vie publique ;

L'effectivité des libertés syndicales, d'opinion et de la presse ;

L'effectivité des droits à la santé et à l'éducation ;

La sécurisation de la propriété foncière en milieu rural ;

L'émergence d'une société civile forte qui constitue une force d'action et de proposition (un contre-pouvoir) ;

L'indépendance économique de la Côte d'Ivoire : coopération interétatique et commerce international équitables ;

La paix en Afrique de l'Ouest : la cessation des conflits armés ;

L'avènement d'une presse responsable et le renforcement des organes de régulation de la presse ;

L'abolition de toutes les formes de discrimination, particulièrement celles touchant les femmes et les enfants ainsi que les personnes infectées par le VIH/SIDA.



CHAPITRE III : LE POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE LA LIDHO

La LIDHO jouit d'une légitimité historique, d'une crédibilité nationale et internationale, d'une indépendance et d'une neutralité vis-à-vis des pouvoirs politiques.

Elle est la seule organisation de sa catégorie à disposer d'un réseau interne effectif (les sections LIDHO) qui couvre l'ensemble du territoire national (voir la liste des sections de la LIDHO en annexes).

De plus, la LIDHO est au carrefour de différents réseaux nationaux qui la placent dans des rapports de collaboration privilégiés avec les principaux acteurs de la société civile.

En somme, la LIDHO totalise trente-six (36) ans d'existence et se veut être une ONG déterminée pour la promotion, la protection et la défense des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire.

CHAPITRE IV : LE FONDEMENT DES ACTIONS DE LA LIDHO

En tant qu'organisation de promotion, de protection et de défense des Droits de l'Homme, les actions de la LIDHO reposent sur des textes tant internationaux, régionaux que nationaux. On peut énumérer, à cet effet, les textes suivants : A travers sa Constitution de novembre 2016, la Côte d'Ivoire a marqué, de la façon la plus solennelle, son engagement à respecter les droits de l'homme. Elle le traduit clairement à travers le préambule de la Constitution et le titre 1er consacré aux libertés, aux droits et aux devoirs des citoyens vivant sur le territoire ivoirien.

Ainsi, l'on peut lire dans le préambule, les engagements suivants pris par l'Etat de Côte d'Ivoire :

« Conscient de sa liberté et de son identité nationale, de sa responsabilité devant l'histoire et l'humanité,

Conscient de sa diversité ethnique, culturelle et religieuse, et désireux de bâtir une nation unie solidaire et prospère,

Convaincu que l'union dans le respect de cette diversité assure le progrès économique et le bien-être social,

Profondément attaché à la légalité constitutionnelle et aux institutions démocratiques, à la dignité de la personne humaine, aux valeurs culturelles et spirituelles,

Proclame son adhésion aux droits et libertés tels que définis dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 et dans la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981,

Exprime son attachement aux valeurs démocratiques reconnues à tous les peuples libres, notamment :

Le respect et la protection des libertés fondamentales tant individuelles que collectives;

La séparation et l'équilibre des pouvoirs ;

La transparence dans la conduite des affaires publiques ;

S'engage à promouvoir l'intégration régionale et sous régionale, en vue de la constitution de l'Unité Africaine ».



La constitution fait référence aux différentes conventions internationales et régionales relatives aux droits de l'homme.

Ainsi, dans le cadre de la rédaction du présent rapport, la LIDHO s'est-elle appuyée, aussi bien sur les instruments internationaux, régionaux que nationaux de promotion et de protection des droits de l'homme.

1. Les Instruments Internationaux

La déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948 ;

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée le 21 Décembre 1965 ;

Le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, adopté le 16 décembre 1966 ;

Le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels, adopté le 16 décembre 1966 ;

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée le 18 décembre 1979 ;

La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, adoptée le 9 décembre 1984 ;

La Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989 ;

La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée en 1990 ;

La Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée en 2006, etc....

2. Les Instruments sous régionaux

La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, adoptée à Nairobi, au Kenya, le 26 juin 1981 ;

La charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, adoptée en juillet 1990 ;

Le protocole additionnel à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits de la Femme, adopté le 11 juillet 2003 à Maputo, etc...



3. Les instruments nationaux

La Constitution ivoirienne du 1er Août 2000 et du 8 novembre 2016 ;

Les textes de lois en vigueur (code civil, code pénal, code du travail, etc.) ;

La loi n°81-640 du 31 juillet 1981, instituant le Code Pénal de la Côte d'Ivoire ;

La loi n°72-0833 du 21 décembre 1972 portant Code de procédure civile, commerciale et administrative de Côte d'Ivoire ;

Le Code civil de la Côte d'Ivoire ;

Le Code de procédure pénale de la Côte d'Ivoire ;

La loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine Foncier Rural.

Tous ces textes démontrent que la Côte d'Ivoire dispose d'un cadre légal très fourni et riche pour la promotion, protection et la défense des droits de l'Homme. Cependant, la principale préoccupation reste celle de leur effectivité.



PARTIE 2

LES ACTIVITÉS RÉALISÉES
(1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022)

Sur la période couverte par ce rapport, la LIDHO a réalisé un ensemble d'activités. Celles-ci se rapportaient non seulement à son fonctionnement interne, institutionnel (I) mais aussi aux activités réalisées dans le cadre de la promotion, de la protection et de la défense des Droits de l'Homme (II). Cette partie du rapport va s'évertuer à rendre succinctement compte des activités correspondant à ces trois volets d'actions en prenant soin d'indiquer les activités menées de sa propre initiative d'une part, et celles réalisées avec des partenaires d'autre part.

CHAPITRE I : DU FONCTIONNEMENT DU BEN ET DU SIÈGE

1. Réunions ordinaires

Vingt-neuf (29) réunions se sont régulièrement tenues, les mercredis à raison de deux (02) réunions mensuelles, de 12h30 à 14h au siège de la LIDHO. Un cahier de réunion dûment rempli à chaque séance et le compte rendu de la réunion partagé à tous les membres du BEN en font foi. Si, dès le début du mandat, les membres étaient assidus aux réunions, il est donné d'observer que cette verve s'est effritée au fil du temps pour faire place à de nombreuses absences de la plupart des membres.

2. Réunions extraordinaires

Au total, dix (10) rencontres extraordinaires du BEN se sont tenues. Ces différentes rencontres ont mobilisé les membres du BEN pour les travaux des groupes thématiques, notamment le secrétariat aux projets, pour rédiger, échanger, concevoir et adopter des projets, le BEN dans le cadre des préparatifs des festivités relatives à la commémoration du 36ème anniversaire de la LIDHO.

3. Équipement siège

Le besoin de renforcement des capacités structurelles a conduit le BEN à saisir l'opportunité de deux projets et de son partenariat avec la FIDH pour renforcer son patrimoine informatique, bureautique et électronique. Du partenariat avec la FIDH, le siège a bénéficié de trois disques durs externes et d'un ordinateur. Par ailleurs, le projet LIANE 2 exécuté avec l'appui de l'Union Européenne a aussi permis à la LIDHO de bénéficier d'un ordinateur portable.

Dans cette dynamique, le câblage réseau internet a été réhabilité et le site WEB de la LIDHO restructuré et relooké.

En outre, la LIDHO, suite au cambriolage dont elle a été l'objet dans la nuit du 19 au 20 mai 2022, a bénéficié de l'appui de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) dont elle est membre, à l'effet de renforcer la sécurité de son siège. Aussi, en plus du renforcement de la sécurité d'accès aux locaux de la LIDHO par la mise en place d'une porte automatisée, le siège bénéficie d'installation de vidéo surveillance.

De même, suite à ce cambriolage subit, la LIDHO a reçu le soutien moral de plusieurs organisations de la société civile et de juridiction et d'Institutions gouvernementales au rang desquelles la Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits de l'Homme (CIDDH), le Procureur de la République, Monsieur ADOU Richard et le Directeur de la Promotion des Droits de l'Homme, Monsieur Constant DELBE, au nom du Ministère de la Justice et des Droits de l'homme. Tous ont témoigné de leur compassion à la LIDHO. Suite à la plainte portée par la LIDHO, une enquête a été diligentée par le Procureur de la République aux fins de traduire les auteurs devant les tribunaux. A date, la LIDHO reste en attente de l'issue de cette enquête.

4. Administration, Fonctionnement et Animation du Siège

4.1. L'administration du siège

Une Secrétaire permanente et une Comptable recrutées par appel à candidature dès l'entame du mandat en 2020, assurent au quotidien, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, l'administration et l'animation du siège sous la responsabilité du Secrétariat général et de la Trésorerie générale, respectivement pour les questions administratives et financières.

Le personnel est aidé dans ses tâches par les membres disponibles du BEN, des camarades de sections de la LIDHO, des bénévoles et des stagiaires essentiellement des étudiants des Universités publiques et privées d'Abidjan et de Bouaké ; ces derniers particulièrement en instance de rédaction de thèses ou de mémoires de fin de cycles universitaires.

Le siège de la LIDHO connaît de plus en plus une fréquentation assidue de même qu'une très bonne animation, à la satisfaction du BEN.

4.2. L'encadrement des stagiaires

Des universités et grandes écoles d'Abidjan, de l'intérieur du pays et de l'étranger proposent à la LIDHO, des étudiants en quête de stage de fin d'étude. Dans ce cadre, la LIDHO a reçu sur la période couverte par le rapport, cinq (05) étudiants (quatre jeunes filles et un jeune homme) en provenance de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké, des Facultés des Universités d'Abidjan (FUPA), de l'Institut Universitaire d'Abidjan (IUA) et de l'Université de Grenoble en France.

Ces stagiaires sont soumis à un programme de travail quotidien et sont encadrés par le Secrétaire en charge de la formation et le secrétariat général. Les stages sont sanctionnés par un rapport dont une copie est disponible à la bibliothèque de la LIDHO ainsi que d'une attestation de stage délivrée par le BEN.

Le siège de la LIDHO connaît de plus en plus une fréquentation assidue de même qu'une très bonne animation, à la satisfaction du BEN.

4.3. Réaménagement technique du BEN

Pour combler le vide laissé par le décès du Camarade Dr. YAO Jean-Marc, ex-Secrétaire général Adjoint, et en vue de renforcer sa composition, un réaménagement technique a été opéré au sein du BEN. Ainsi, les camarades Jean Kouadio BOSSON et Guy Martial AVOCE, ont intégrés le BEN. Ils proviennent respectivement des sections LIDHO de Cocody et de Koumassi. Ils ont la responsabilité d'assurer respectivement la gestion du secrétariat en charge des droits civils et politiques et le secrétariat aux enquêtes ; Maître Mohamed PONGATHIE, anciennement secrétaire aux enquêtes, ayant désormais la responsabilité du Groupe d'Action Judiciaire (GAJ) qui a été initié pour le suivi des actions judiciaires de la LIDHO.

4.4. La bibliothèque

La LIDHO dispose d'une bibliothèque contenant plusieurs ouvrages sur les Droits de l'Homme, des rapports d'activités, des copies de mémoires et de thèses d'étudiants. Elle est ouverte à tous (chercheurs, étudiants, travailleurs, visiteurs, etc.).

Elle est assidûment fréquentée par les usagers qui, pour la plupart, sont des étudiants en quête

d'information sur les Droits de l'Homme ou en préparation de mémoire, de thèse et autres. Elle est en restructuration, pour répondre aux exigences d'entretien et de consultation à distance. Il s'agira de répertorier et de classer les ouvrages de sorte à augmenter leur durée de vie et de les numériser pour la possibilité d'une consultation en ligne.

4.5. Communication interne et externe du BEN

Pour permettre une meilleure fluidité des informations entre les différents organes et structures de la LIDHO et une dissémination des informations avec les sections, des plateformes numériques WhatsApp ont été créées : « BEN-LIDHO » et « LIDHO COMMUNICATION », « PRESIDENTS SECTIONS LIDHO », « FORMATION LIDHO ». Le site web de la LIDHO a également été restructuré et mis à jour. Il est fonctionnel et fortement enrichi. Il peut être visité à l'adresse www.lidho.ci. Beaucoup d'autres plateformes sectorielles ont également été mises en place : « PRESSE_LIDHO » ; « LIDHO_PROJECT » ; « LIDHO_ABIDJAN SUD ».

CHAPITRE II : DES ACTIVITÉS REALISEES

1. De la participation à des activités réalisées par la LIDHO

1.1. Déclarations et interviews

Conformément à ses moyens d'action, le BEN a fait savoir ses positions au moyen de déclarations produites sous son leadership ou en partenariat, et publiées par voie de presse, sur les réseaux sociaux.

A ce titre, deux déclarations et trois communiqués de presse ont été produits.

La première déclaration a été diffusée le 14 Avril 2022 et portait sur : « ***l'exploitation des ressources naturelles et son impact sur les droits humains*** ».

La seconde déclaration a été publiée le 11 Mai 2022 ; elle était relative à « ***la protection des enfants eu égard aux violences dont ils sont victimes en Côte d'Ivoire*** ».

Le 21 Mai 2022, un communiqué de presse de la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) a été publié sur le cambriolage de son siège national.

Tous ces communiqués et déclarations sont toujours assortis de recommandations à l'endroit des autorités ou personnalités dont les capacités contributives sont avérées pour la résolution des problématiques posées.

Par ailleurs deux déclarations conjointes impliquant la FIDH, la LIDHO et le MIDH ont été produites. L'une en prélude au panel de diffusion officielle du rapport d'enquête sur l'accès des victimes des VSBG à la prise en charge en Côte d'Ivoire et l'autre, à l'occasion de la publication du rapport **« Côte d'Ivoire : de la justice sacrifiée au nom de la réconciliation à la justice instrumentalisée par le politique »**, le 14 juillet 2022.

Des interventions dans les médias (radio nationale et internationale, presse écrite et en ligne nationale et internationale) ont également été faites (voir sur le site *lidho.ci*).

1.2. Célébrations de journées thématiques, séminaires, formations et conférences

Le 10 décembre 2022 à Yopougon, à l'invitation du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH-CI), la LIDHO a participé aux festivités de la célébration de l'anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH).

Du 10 au 12 novembre 2022. Par ailleurs la LIDHO a pris part au stand / atelier organisé par la Coordination Africaine des Droits de l'Homme pour les armées (CADHA).

Du 16 au 18 novembre 2022, la LIDHO a participé au 8ème Congrès Mondial de la coalition contre la peine de mort organisé à Berlin.

Du 29 AU 30 Juillet 2021, le secrétaire chargé du genre et des personnes vulnérables le camarade KOUAME Raphael a participé à deux (02) jours de formation à l'initiative de la section Côte d'Ivoire du Forum de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest sur la thématique politiques publiques et cohésion sociale.

Les 02 et 03 Décembre 2021, représenté par le secrétaire chargé de l'environnement et du développement durable Xavier BADOU, la LIDHO a participé à un atelier initié par la coalition ivoirienne « Publier ce que vous payez » en vue de la validation du rapport de l'étude diagnostique sur l'approvisionnement local minier à Hiré et Bouaflé et d'échange sur le projet de document simplifié du



MRAL.

Du 19 au 21 Janvier 2022, le secrétaire chargé du genre et des personnes vulnérables KOUAME Raphaël a participé à un atelier organisé par le Ministère de la promotion de la bonne gouvernance pour la validation des axes d'orientation de la stratégie nationale de renforcement des capacités.

Du 28 au 29 Janvier 2022, le secrétaire chargé du genre et des personnes vulnérables KOUAME Raphaël a participé à un atelier de formation sur les politiques publiques en lien avec les Droits civils et politiques initié par FOSCAO-CI.

Le 24 mai 2022, le secrétaire chargé de l'environnement et développement durable Xavier BADOU a participé à l'atelier de validation des résultats du diagnostic de la déclaration de Washington organisé par le groupe de recherche et de plaidoyer sur les industries extractives et ses partenaires en collaboration avec le secrétariat permanent de la représentation du processus de Kimberly en Côte d'Ivoire.

Du 08 au 09 Février 2022, le Secrétaire chargé du genre et des personnes vulnérables KOUAME Raphaël a participé à un atelier organisé par l'APDH et KONRAD ADENAUER portant sur la mise en place par les OSC d'un centre social d'information financière et budgétaire.

Le 18 Février 2022, le secrétaire chargé du genre et des personnes vulnérables KOUAME Raphael a participé à l'atelier bilan organisé par l'OIDH en vue de la présentation du rapport de monitoring des violations des DH lors des processus électoraux 2020 à 2021 en Côte d'Ivoire.

Du 03 au 05 Mars 2022, le secrétaire chargé du genre et des personnes vulnérables KOUAME Raphael a participé à un atelier de formation organisé par le FOSCAO-CI sur l'élaboration de note conceptuelle et de plan de mobilisation de ressources.

Le 17 Mars 2022, le camarade KONE Karnan de la section de Cocody a participé au nom du BEN, à l'atelier organisé par le réseau africain des jeunes chercheurs pour la Valorisation, le financement et l'employabilité des jeunes chercheurs en Afrique.

Le 19 Mars 2022, le camarade KONE Karnan de la section de Cocody a participé à la cérémonie de remise de diplôme initié par la chaire UNESCO pour la culture de la paix au niveau national.



Le 23 Mars 2022, le secrétaire chargé du genre et des personnes vulnérables le camarade KOUAME Raphael a participé au colloque organisé par l'ONG « les orchidées rouges » sur la thématique de « La libération de la parole des survivantes des VBG comme levier de promotion des droits des femmes en Côte d'Ivoire ».

Le 25 Mars 2022, le secrétaire chargé du genre et des personnes vulnérables KOUAME Raphael a participé à la journée d'échange organisé par l'ONG les orchidées rouges et la LIDHO. Cet échange s'est tenu entre le représentant LIDHO et la coordinatrice de l'ONG les orchidées rouges.

Du 04 au 05 Avril 2022, le secrétaire chargé du genre et des personnes vulnérables KOUAME Raphael a participé à un atelier organisé par l'ONG COVIE portant sur l'éthique et la prise en charge des survivantes de VBG.

Les 04 et 05 Avril 2022, la LIDHO, représentée par la deuxième vice-présidente du BEN, Mme COULIBALY Mampha, a participé à un atelier relatif à l'appropriation de texte loi sur le viol et les violences domestique et sexuel organisé par le ministère de justice et des droits de l'homme au niveau national.

Le 12 Mai 22, le secrétaire chargé du genre et des personnes vulnérables KOUAME Raphael a participé à la journée de campagne de sensibilisation organisée par la KONRAD ADENAUER STIFTUNG et APDH relative à la campagne de sensibilisation des OSC, des agents financiers et des journalistes en vue de la mise en place des points focaux issus des administrations financières en vue de fournir des informations aux citoyens.

Du 17 au 21 Mai 2022, la camarade DOUE Carine a participé à un séminaire international de formation organisée par la FIDH à Tunis sur la documentation en matière de VSBG.

Le 18 Mai 2022, le secrétaire en charge du genre et des personnes vulnérables KOUAME Raphael, a participé à un atelier d'engagement avec les parties prenantes sur le traitement des produits nouveaux et émergents de la nicotine et au tabac organisé par le Ministère de santé, de l'Hygiène et de la Couverture Maladie Universelle.

Du 19 au 20 mai 2022, le secrétaire chargé de l'environnement et développement durable Xavier BADOU a participé à l'atelier de renforcement des capacités sur le plaidoyer, le contrôle et le suivi de l'approvisionnement local minier et à la réunion de validation des feuilles de route pour le suivi de l'approvisionnement local minier organisé par la coalition ivoirienne « Publier ce que vous payez ».

Le 20 mai 2022, le secrétaire en charge du genre et des personnes vulnérables KOUAME Raphael a participé à une journée dite de bilan d'activités organisés par l'ONG COVIE en vue de faire un Bilan à mi-parcours de ses activités.

Le 24 mai 2022, Mademoiselle GUIE Bebey Audrey a participé au nom du BEN, à un atelier de création d'un plan de formation sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, organisé par le Ministère de la promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption en partenariat avec le Cabinet Deloitte.

Le 31 Mai 2022, la LIDHO a participé au panel organisé par l'OMS à l'occasion de la commémoration de la journée internationale de lutte contre le tabac sur la thématique « le tabagisme : une menace sur notre environnement ».

Le 03 Juin 2022, la LIDHO a participé à une conférence organisée par le Centre d'Etude, de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP), et l'université jésuite d'Abidjan sur la justice transitionnelle.

Le 28 Juillet 2022, DIABY Phistina, stagiaire à la LIDHO, a participé au nom du BEN, à un Atelier de travail sur les techniques des droits humains, VIH et Tuberculose organisé par ONU SIDA.

Du 11 au 12 août 2022, la stagiaire D'Alméda Rita a participé à l'atelier de formation organisé par Alternative Côte d'Ivoire. Il s'agissait d'un atelier de formation de la hiérarchie des ministères sur les questions de stigmatisation de discrimination et de violation des droits de l'homme.

Le 24 août 2022, le BEN a accordé une audience au Collectif des Docteurs Non Recrutés de Côte d'Ivoire. Cette audience avait pour objectif de solliciter l'intervention de la LIDHO auprès des autorités compétentes pour plaider la cause des membres dudit collectif. Neuf membres du BEN ont participé à cette rencontre.

Du 29 au 31 août 2022, participation de DIABY Phistina, stagiaire de la LIDHO, à l'atelier de renforcement des capacités des membres du groupe de travail sur les droits humains et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le contexte de la réponse au VIH SIDA en Côte d'Ivoire organisé par ONUSIDA et le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.

Le 14 Septembre 2022, participation de la stagiaire D'Alméda Rita à l'atelier régional d'échanges, organisé par bureau de la CPI en Côte d'Ivoire sur le thème « la Cour Pénale Internationale, 20 ans après enjeux et défis ».

Le 15 septembre 2022, participation du camarade Edouard KOULOU et du stagiaire Laurent BAH à la Journée de sensibilisation de l'Autorité de Régulation (ARTCI) sur La protection des données à caractère personnel.

Le 15 Septembre 2022, participation de la stagiaire DIABY Saly Phistina à un atelier d'échange organisé par l'USAID et le NDI portant sur le programme transition et inclusion politique en Côte d'Ivoire et les perceptions de la population ivoirienne sur les dynamiques sociopolitiques et sécuritaires de mai à juin 2022.

Le 18 Septembre 2022, participation de la stagiaire GUIE Bebey Audrey Inès au déjeuner de presse régional organisé par LSD Sénégal et CIDDH. Ce déjeuner de presse portait sur les finances vertes de la BAD et ses relations avec les ONG.

Le 18 Septembre 2022, la stagiaire Klignama Medina SORO a participé à 03 jours d'atelier de formation organisé par l'ONG Alternative Côte d'Ivoire. Il s'agissait d'un atelier de formation des hommes en tenues, des unités d'interventions de la police nationale sur la problématique des populations clés.

En tout, La LIDHO a participé à trente-quatre (34) activités organisées par des structures étatiques, des bailleurs de fonds et des OSCs.

Au niveau de la formation, le BEN s'est investi particulièrement à l'endroit des sections. Ainsi Huit (08) sessions de formation sur l'observation électorale et la loi relative au foncier ont été réalisées à l'endroit des sections de Adjamé, Cocody, Yopougon, Attécoubé, Koumassi, San Pédro, Tabou, Tiassalé, Agtboville, Marcory, Abobo. Le BEN a cependant répondu favorablement aux sollicitations extérieures en matière de formation (en exemple la formation du collectif des pasteurs de Cocody).

2. Des projets exécutés

Pour la mise en œuvre de ses activités pour l'atteinte de ses objectifs, la LIDHO compte principalement sur les cotisations de ses membres, les dons et le financement direct de projet par les partenaires techniques et financiers et aussi par le biais de subventions obtenues dans le cadre d'appels à projets. Toutes ces propositions d'activités s'articulent autour du triptyque d'action de la LIDHO que sont, la promotion, la protection et la défense des Droits de l'Homme.

2.1. Dans le cadre de la promotion des Droits de l'Homme

La promotion consiste à vulgariser les Droits de l'Homme pour les faire connaître par l'ensemble des populations ivoiriennes ou tout au moins la majorité d'entre elles. Ainsi, la LIDHO a pour première mission de faire connaître aux populations vivant en Côte d'Ivoire, leurs droits contenus dans les textes nationaux, régionaux et internationaux et ayant vocation à s'appliquer sur le territoire national. Dans le même temps, la LIDHO a aussi pour mission de faire connaître les droits des populations aux autorités tout en les encourageant à les prendre en compte tant dans leurs pratiques que dans l'ordonnement juridique du pays. Cela se fait à travers des activités de sensibilisation, de formation et d'éducation de la population ainsi que de plaidoyer auprès des autorités. Ces activités se déroulent généralement dans le cadre de l'exécution de projets de sensibilisation, de formation et de plaidoyer.

Durant l'année 2022, la LIDHO, eu égard aux difficultés d'accès aux financements en rapport avec le contexte du pays qui est du reste considéré comme pays non prioritaire en terme de financements par les bailleurs au motif de l'apparente stabilité politique et économique observé.

Toutefois, le BEN a réussi à implémenter des projets soit sur financement propre ou avec l'appui de certains partenaires.

Ainsi les projets réalisés sur la période de couverture du présent rapport, s'observent comme suit :

TITRE DU PROJET	Sensibilisation des électeurs à l'opération de révision de la liste électorale (RLE)
PARTENAIRE FIANCIER	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
PARTENAIRES TECHNIQUES	Commission électorale Indépendante (CEI)
LOCALITÉS COUVERTES	San Pedro, Tabou, Sassandra, Fresco
DURÉE DU PROJET	Du 30 Novembre au 21 Décembre 2022
RÉSUMÉ DU PROJET	<p>Le projet a consisté à organiser des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités sur l'opération de révision de la liste électorale en vue de parvenir à des élections apaisées et inclusives par les différentes communautés vivant à San-Pedro, Tabou et Sassandra, notamment, les associations, les groupements de jeunes, les associations et groupements de femmes ainsi que les leaders communautaires. Ces activités de sensibilisation ont été organisées sous la forme de focus group selon une méthodologie interactive portant sur les enjeux de la démocratie, la place et le rôle de l'électeur dans le jeu démocratique, le processus électoral avec un accent particulier sur le traitement du contentieux électoral pour un maintien de la cohésion sociale. Toutes ces actions ont eu pour objectif de sensibiliser les communautés, notamment les associations et groupements de Femmes et de jeunes, à la tenue d'élections apaisées, inclusives et démocratiques dans les départements de San Pedro, Tabou Sassandra et Fresco.</p>
OBJECTIFS DU PROJET	<p>L'objectif principal de la campagne de sensibilisation de proximité d'accroître de manière significative la population électorale, notamment l'implication significative des associations et groupements de Femmes et de jeunes, à la tenue d'élection apaisées, inclusives et démocratiques dans les départements de San Pedro, Tabou et Sassandra Plus spécifiquement, le projet a visé les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'inscription massive des populations sur les listes électorales, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec handicap dans les départements de San-Pedro, Tabou et Sassandra ; - Favoriser un environnement apaisé pour le déroulement de l'opération de RLE dans les localités concernées ; - Contribuer à la vulgarisation du mode opératoire sur la révision de la liste électorale dans les départements visés par la présente activité de sensibilisation de proximité.

<p>RESULTATS</p>	<ul style="list-style-type: none">- Les populations, en particulier les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec handicap ont été sensibilisées sur le mode opératoire de révision de la liste électorale dans les localités de San Pedro, Tabou, Sassandra et Fresco- Des activités de sensibilisation ont été organisées dans les régions concernées par la LIDHO ;- L'opération de RLE s'est déroulée dans une atmosphère apaisée dans les différentes localités où les agents sensibilisateurs de la LIDHO ont été déployés ;- Les électeurs et les électrices ont été sensibilisé(e)s sur le civisme, la citoyenneté et les principes du jeu démocratique par les agents sensibilisateurs de la LIDHO dans les 3 localités concernées ;- Les capacités des acteurs locaux ont été renforcées sur les différentes étapes de la RLE ;- Les supports de sensibilisation ont été distribués aux autorités préfectorales et aux populations (affiches et /ou t-shirts, au moins 5 polos par Préfet de département ou Maire et 8000 petites affiches ont été distribués aux populations des quatre localités).
-------------------------	---

TITRE DU PROJET	Colloque international : « L'exploitation des ressources naturelles et son impact sur les droits humains en Afrique de l'Ouest »
PARTENAIRE FIANCIER	KONRAD ADENAUER STIFTUNG SENEGAL (KAS)
PARTENAIRES TECHNIQUES	Commission électorale Indépendante (CEI)
LOCALITÉS COUVERTES	ABIDJAN
DURÉE DU PROJET	Les 12 et 13 Mai 2022
RÉSUMÉ DU PROJET	<p>Le colloque international co-organisé par la LIDHO et la Konrad Adenauer Stiftung Sénégal (KAS) a consisté à faire un état des lieux de l'impact de l'exploitation des ressources naturelles en générale et de l'exploitation des ressources minières en particulier sur les droits de l'homme dans les Etats concernés (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali et Niger) afin de dégager des perspectives.</p> <p>Le colloque international a réuni à Abidjan, pendant deux (02) jours, des membres de des sociétés civiles des pays concernés, des décideurs, des partenaires techniques et financiers et des entreprises minières.</p>
OBJECTIFS DU PROJET	<p>Le colloque international visait à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Faire un état des lieux de l'impact de l'exploitation des ressources minières sur les droits des communautés locales ;- Faire l'état de la situation des droits fonciers des communautés dans le secteur minier ;- Faire l'état de la situation des droits de la femme et de l'enfant dans les zones d'exploitation minière ;- Faire l'état de la responsabilité sociale des entreprises du secteur minier ;- Faire l'état du contrôle de l'activité minière par les autorités publiques.

<p>RESULTATS</p>	<ul style="list-style-type: none">- L'état de la situation des droits fonciers des communautés dans le secteur minier a été fait ;- L'état de la situation des droits de la femme et de l'enfant dans les zones d'exploitation minière a été fait ;- L'état de la responsabilité sociale des entreprises du secteur minier a été fait ;- L'état du contrôle de l'activité minière par les autorités publiques a été fait. <p>A l'issue du colloque, des recommandations ont été formulées et des perspectives pour une activité minière responsable et durable ont été dégagées. Les actes du colloque international ont été rédigés et diffusés.</p>
-------------------------	--

TITRE DU PROJET	Projet de loi sur la réforme de la presse en ligne : quels enjeux pour la liberté d'expression
PARTENAIRE FIANCIER	LIDHO
PARTENAIRES TECHNIQUES	LIDHO
LOCALITÉS COUVERTES	ABIDJAN
DURÉE DU PROJET	Décembre 2022
RÉSUMÉ DU PROJET	<p>La presse, considérée comme le quatrième (4ème) pouvoir tire toute sa substance dans la liberté d'expression qui est garantie par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Elle dispose que « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. ». Ainsi, chacun a le droit d'avoir son opinion, ses idées et de les exprimer par n'importe quel moyen (la presse, les spectacles, l'enseignement, les manifestations, etc.) et sous n'importe quel format (oral, écrit, audiovisuel, culturel, virtuel, artistique, etc.).</p> <p>La liberté d'expression s'impose ainsi comme un droit universel consubstantiel à toute démocratie.</p> <p>Ce droit fondamental est aussi reconnu par les droits du numérique qui regroupent la liberté d'expression, le respect de la vie privée et la propriété intellectuelle dans l'espace virtuelle.</p> <p>Ainsi, cette liberté d'expression consacrée, fortement exercée par toutes les couches de la population, inquiète de plus en plus les gouvernants qui multiplient les mécanismes de régulation des canaux de communication du numérique.</p> <p>Tel semble être le cas en Côte d'Ivoire avec le projet de loi relative à la réforme de la presse audiovisuelle.</p>

OBJECTIFS DU PROJET	Valoriser la liberté d'expression en ligne comme moyen pour la démocratie. Objectifs spécifiques : Connaître les limites de la liberté d'expression de la presse en ligne ; Connaître les instruments juridiques qui réglementent la liberté d'expression en ligne.
RESULTATS	<ul style="list-style-type: none">- Les motifs qui fondent l'incohérence sur la question de la liberté d'expression sont élucidés.- Les limites de la liberté d'expression sont connues

2.2. Dans le cadre de la protection et de la défense des Droits de l'Homme

La protection et la défense des Droits de l'Homme constituent les deuxièmes et troisièmes axes d'intervention de la LIDHO.

A ce titre, la LIDHO met en œuvre un monitoring des violations à travers la presse et les réseaux sociaux et organise tous les jours, à son siège, des sessions d'assistance juridique. Il s'agit là de procéder à des enquêtes en vue de dénoncer les abus et toutes les violations des droits de l'homme et aussi d'apporter de l'assistance juridique aux personnes qui en sont victimes.

Ainsi, du 1er janvier au 31 décembre 2022 la LIDHO a procédé, à titre individuel ou conjointement avec d'autres structures de la société civile nationale ou internationale, à des dénonciations de plusieurs cas de violations des droits de l'homme. A cela s'ajoute l'action d'assistance juridique menées au profit de personnes l'ayant saisi pour des cas de violation de leurs droits et pour lesquelles la LIDHO a entrepris et continue d'entreprendre des démarches, des plaidoyers et des négociations pour faire droit à leur réparation.

Les actions de dénonciation ci-dessous énumérées sont réalisées par la LIDHO sur la base de données vérifiées et consolidées. Aucune dénonciation de situations ne peut être fondée sur des allégations et suppositions. Certaines de ces dénonciations ont été réalisées en partenariat avec des faitières d'organisations de la société civile dont la LIDHO est membre.

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, l'action de la LIDHO en matière d'assistance juridique sur la période couverte par le présent rapport.

La forme de la présentation de ce tableau est non seulement tributaire des obligations de la LIDHO en matière de protection de l'identité des personnes concernées, mais aussi du respect de la protection des données à caractères personnels.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CAS D'ASSISTANCE JURIDIQUE

N°	TYPES DE VIOLATION	NOMBRE DE CAS	OBSERVATIONS
01	Atteintes à la vie et à l'intégrité physique	01	01 cas assisté et avéré
02	Atteintes aux droits de la femme (VSBG)	03	03 cas assistés et avérés
03	Atteintes aux droits de l'enfant	00	RAS
04	Atteintes au droit à l'emploi	03	03 cas assistés
05	Atteintes à la liberté d'expression et d'association	00	RAS
06	Atteintes au droit à l'éducation	01	Assisté
07	Atteintes au droit à la santé	01	RAS
08	Conflit foncier et biens meubles	04	Tous assistés
09	Atteintes au droit à l'emploi	350	En cours de règlement
TOTAL DES CAS REÇUS		363	

Depuis la fin de la crise post-électorale de 2010 -2011, la LIDHO, le MIDH et la FIDH se sont constitués parties civiles dans les procédures ouvertes devant les juridictions ivoiriennes, notamment la Cellule Spéciale d'Enquête et d'Instruction (CSEI). Suite à une documentation très fournie et accablante, à la très bonne représentativité de la LIDHO dans les zones de violences, de même qu'à sa capacité



la LIDHO a contribué aux côtés de la FIDH et du MIDH, à l'inculpation de plusieurs personnes soupçonnées d'avoir commis de graves violations des droits de l'Homme. Malheureusement, la loi d'amnistie prise par les autorités ivoiriennes a conduit à la clôture des procédures.

Toutefois, la LIDHO et ses organisations partenaires (FIDH, MIDH) entendent saisir la Cour de Justice de la CEDEAO cette année, pour faire droit à l'accès des victimes à la justice.



PARTIE 3

ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU BEN

Ce point du rapport fait suite aux engagements pris par le camarade NETH Willy au nom de toute l'équipe du BEN à l'issue du 7ème Congrès ordinaire de la LIDHO tenu à Bingerville les 25, 26 et 27 septembre 2020.

Pour rappel, ces engagements, au nombre de six sont les suivants :

- Renforcement institutionnel et organisationnel ;
- Promotion et défense des droits de l'homme ;
- Suivi et évaluation des politiques publiques ;
- Renforcement de la collaboration avec les autres ONG et les acteurs gouvernementaux ;
- Mobilisation et gestion rigoureuse des ressources financières ;
- Fonctionnement des sections.

Deux ans après la mise en place du BEN, le présent rapport fait l'état des lieux de la mise en œuvre des engagements pris au congrès.

ENGAGEMENT 1 - Renforcement institutionnel et organisationnel de la LIDHO

Le BEN s'est engagé au renforcement institutionnel et organisationnel de la LIDHO à travers 4 principaux axes d'actions :

Axe 1 : Donner une visibilité et une lisibilité aux actions mises en œuvre par la LIDHO.

Pour donner une visibilité aux actions mises en œuvre par la LIDHO, deux (2) actions majeures ont été menées par le BEN, à savoir :

- La dissémination du rapport du 7ème congrès, notamment au Ministère de l'intérieur, de la justice, de la Sécurité et de la protection civile et au Secrétariat d'État aux Droits de l'Homme. A la suite de cette démarche, la Secrétaire d'Etat aux droits de l'homme a adressé un courrier de félicitation à la LIDHO.
- Le renouvellement du nom de domaine, le relooking et la redynamisation du site internet de la LIDHO (lidho.ci) et la création d'une plateforme d'enquête sur la pandémie de la maladie à coronavirus COVID-19 permettent la diffusion des activités et de la communication entre les membres de la LDIHO. Il est important de noter que la plateforme d'enquête servira aussi pour la documentation sur les violations des droits de l'homme et l'élaboration du rapport annuel de la LIDHO.

- L'élaboration d'un répertoire presse qui permet une large diffusion de toutes les déclarations, des communiqués de presse et autres activités de la LIDHO, donnant ainsi une très bonne visibilité à nos actions. les violations des droits de l'homme et l'élaboration du rapport annuel de la LIDHO.

Toutefois pour maintenir cette visibilité à un niveau efficient, il appartiendra à tous les membres de la LIDHO, de visiter régulièrement les différentes plateformes en lignes de la LIDHO (Pages Facebook, WhatsApp, YouTube ...) et de partager lors de leurs interactions virtuelles avec d'autres personnes les liens de celles-ci.

Axe 2 : Professionnaliser les membres de la LIDHO par l'organisation de formations spécifiques et adaptées

En vue de rendre plus professionnels les membres de la LIDHO, le BEN a prévu plusieurs activités de renforcement des capacités dont certaines ont déjà été faites, à savoir :

- Le renforcement des capacités des membres des sections de San Pédro et Tabou sur l'opération de la Révision de la Liste Electorale de 2022 qui a également impliqué les départements de Fresco et de Sassandra ;
- La formation des membres des sections d'Agboville et de Tiassalé sur la « *Sécurisation des transactions foncières dans la région de l'Agnéby-Tiassa* » ;
- La reprogrammation de l'atelier de restitution de la formation relative à la sécurité numérique à l'intention des sections d'Abidjan à raison de deux membres par section ;
- La formation sur la COVID-19 à l'endroit des référents COVID-19 issus des sections d'Adjamé, Marcory, Attécoubé, Abobo, Koumassi et de Cocody ;
- La formation sur l'observation électorale à l'endroit des membres des sections de San Pedro et Tabou ;
- La participation de deux (02) membres de la LIDHO à un atelier Open Government Partenership (OGP) sur l'élaboration des plans d'actions.

Ces activités ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- Les membres des sections de San Pédro et de Tabou ont eu leurs compétences renforcées sur l'observation électorale et l'opération de la RLE de 2022.
- Plusieurs membres de la LIDHO ont leurs compétences renforcées sur la sécurité numérique.
- Plusieurs membres de la LIDHO ont leurs compétences renforcées sur les questions relatives à la COVID-19.
- Douze (12) membres des sections d'Abobo, de Cocody, de Yopougon, de Marcory, de Koumassi et d'Adjamé ont eu leurs compétences renforcées sur le processus d'observation électoral.
- Plusieurs membres des sections d'Agboville et de Tiassalé ont eu leurs compétences renforcées sur la sécurisation des transactions foncières.

Axe 3 : Promouvoir les compétences internes de la LIDHO.

Afin de promouvoir les compétences internes de la LIDHO, le BEN a élaboré un compendium des compétences (voir lidho.ci). Ce répertoire des qualifications et expertises de tous les membres de la LIDHO a fait l'objet de validation lors d'une réunion du BEN et a été mis en ligne sur le site internet de la LIDHO. Pour faire la promotion des expertises disponibles au sein de la LIDHO, tou.tes les camarades ont été invité.es à s'inscrire sur ce compendium qui indique pour chaque inscrit, la formation initiale et les domaines de compétence ; malheureusement seuls quelques membres du BEN ont satisfait à cette invitation.

Axe 4 : Opérationnaliser le projet d'un Institut ou centre de formation aux droits humains et à la Citoyenneté.

Dans la perspective de la création d'un Institut, centre de formation aux droits de l'homme ou tout au moins de la constitution d'un patrimoine, le BEN s'est mis en quête d'un site foncier pour achat et identifie depuis lors des stratégies de mobilisation de ressources à cet effet. Il n'empêche, le BEN a décidé de lancer pour l'année 2023, la première session de formation spécialisée, certifiante, en droits de humains.

ENGAGEMENT 2 - Promotion et défense des droits de l'Homme

Le BEN s'est engagé à perpétuer la tradition de promotion, de protection et de défense des droits de l'homme propre à la LIDHO. Cet engagement se décline en 4 axes d'actions :

Axe 1 : Promouvoir les textes juridiques et Conventions relatifs aux droits de l'Homme (Information et Sensibilisation au Droit et aux droits humains).

Dans l'optique de promouvoir les textes juridiques et conventions relatifs aux droits de l'homme, plusieurs actions ont été menées par le BEN, notamment :

- Le plaidoyer pour l'abolition de la peine de mort ;
- Le plaidoyer pour la ratification de la convention de Malabo relative à la cybersécurité et à la protection des données à caractère personnel.
- La commémoration de l'abolition de la peine de mort ;
- La promotion du droit à la santé à travers la sensibilisation sur le COVID-19 ;
- Le plaidoyer pour la prise en compte des migrants dans les réponses de l'Etat relativement à la COVID-19 ;
- La mise en œuvre du projet de sensibilisation sur le foncier rural.

Axe 2 : Promouvoir les droits de la femme et les droits de l'enfant (Lutte contre les VBG et l'exploitation, la traite et le travail des enfants).

Pour promouvoir les droits de la femme et les droits de l'enfant, le BEN est partie prenante à deux (02) projets majeurs, à savoir :

- Le projet conjoint avec la FIDH et le MIDH « **Agir contre les violences sexuelles en Côte d'Ivoire** » qui a permis la publication du rapport « **On va régler ça en famille** » qui dénonce l'inaccessibilité à la justice des victimes de viol suite au taux très élevé d'obstacles et d'arrangements à l'amiable. Ce projet a aussi permis la création du Réseau d'Action contre les Violences Sexuelles (RAVS) qui regroupe pour l'instant douze organisations aussi bien de l'intérieur du pays que d'Abidjan.

Axe 3 : Renforcer l'assistance juridique gratuite des victimes d'abus de droit et continuer l'accompagnement judiciaire des plus défavorisés.

Le BEN perpétue la tradition d'assistance juridique de la LIDHO. Au cours de la période de référence, plusieurs actions ont été menées en ce sens, dont :

- La rencontre avec le Maire CISSE Bacongo suite à la saisine des commerçants de Ahoussabougou à Koumassi pour déguerpissement arbitraire ;
- La rencontre avec le DG du Trésor Public suite à la saisine de la LIDHO par une association de personnes handicapées pour discrimination à l'embauche ;
- L'assistance judiciaire aux victimes de la crise post-électorale et des victimes de violences sexuelles dans le cadre du projet conjoint FIDH-MIDH-LIDHO de lutte contre l'impunité ;
- La création d'une base de données régulièrement mise à jour pour le suivi de l'assistance juridique.
- La LIDHO en partenariat avec le Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) a procédé à l'assistance en ligne, via la plateforme www.protectionpourtous.ci, de plusieurs personnes vulnérables et de minorités, toutes victimes de VBG (voir tableau ci-dessous).

VIOL	DENI DE RESSOURCES	AGRESSION SEXUELLE	AGRESSION PHYSIQUE	MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE / EMOTIONNELLE	TOTAL
Nombre de cas enregistré de Janvier 2021 à Juin 2022	Nombre de cas enregistré de Janvier 2021 à Juin 2022	Nombre de cas enregistré de Janvier 2021 à Juin 2022	Nombre de cas enregistré de Janvier 2021 à Juin 2022	Nombre de cas enregistré de Janvier 2021 à Juin 2022	
00	03	10	17	19	49
Nombre de cas traité de Janvier 2021 à Juin 2022	Nombre de cas traité de Janvier 2021 à Juin 2022	Nombre de cas traité de Janvier 2021 à Juin 2022	Nombre de cas traité de Janvier 2021 à Juin 2022	Nombre de cas traité de Janvier 2021 à Juin 2022	
00	01	09	13	11	34

Axe 4 : Produire et diffuser des rapports annuels relatifs à la promotion, la protection et à la défense des droits de l'homme.

En vue de la production et la diffusion des rapports annuels relatifs à la promotion, la protection et à la défense des droits de l'homme, un canevas de rapport a été élaboré par le Secrétariat Général. Ce canevas a été soumis à l'approbation de l'ensemble des membres du BEN. Toutefois, sur la période couverte par le présent rapport aucune initiative n'a pu aboutir dans ce sens.

ENGAGEMENT 3 - Suivi et évaluation des politiques publiques

Le BEN s'est engagé à faire le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Cet engagement se décline en trois (3) principaux axes d'actions :

Axe 1 : Former les militants de la LIDHO et des acteurs de la société civile sur l'élaboration et la lecture du budget de l'Etat ainsi que le suivi budgétaire.

A cet effet, le BEN prévoit une formation sur l'élaboration et la lecture du budget de l'Etat ainsi que le suivi budgétaire. Un courrier a été adressé à Patrick N'GOUAN ex Président de la LIDHO et administrateur des services financiers, pour l'inviter à en être le formateur. Le BEN n'a jusqu'à ce jour pas encore reçu de réponse, certainement à cause de son état de santé.

Axe 2 : Organiser des campagnes d'informations budgétaires simplifiées et pratiques destinées aux populations afin de faciliter leur compréhension des questions budgétaires.**Axe 3 : Rédiger des rapports d'analyse sur le suivi budgétaire diffusé, assortis de recommandations auprès des administrations en charge de la gestion du budget de l'État, pour une bonne gouvernance des finances publiques.**

Les deux axes ci-dessus étant tributaires du premier axe, sont restés en attente de mise en œuvre.

Pour respecter son engagement au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, le BEN a décidé de rechercher un autre expert disponible et de mettre en place une équipe de suivi et de rapportage relativement à cet engagement.

ENGAGEMENT 4 - Renforcement de la collaboration avec les autres ONG et les acteurs gouvernementaux.

Le BEN s'est engagé à renforcer la collaboration de la LIDHO avec les autres ONG et les acteurs étatiques. Cet engagement se décline en 3 principaux axes :

Axe 1 : Réaffirmer le leadership de la LIDHO en matière de promotion, de protection et de défense des droits de l'homme. Plusieurs actions, citées ci-dessous, ont déjà été menées en ce sens :

- Le Président du BEN a été élu à la Présidence du Conseil d'Administration de la Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains (CIDDDH) au nom de la LIDHO ;
- la LIDHO a activement contribué en tant que membre fondateur, avec le MIDH et la FIDH, à la création du RAVS ;
- la LIDHO est classée ONG la plus influente de Côte d'Ivoire, selon le dernier classement du Secrétariat d'Etat chargé du renforcement des capacités ;
- le 3ème prix du concours en Droits de l'Homme organisé du par le CNDH-CI a été attribué à la LIDHO, en 2020 ;
- la LIDHO a été invitée à participer aux sessions du dialogue politique les 14 et 26 janvier 2022 et le 10 février 2022.

Axe 2 : Renforcer le partenariat avec les pouvoirs publics et autres ONG de promotion, de protection et de défense des droits de l'homme en préservant l'image, la notoriété, l'indépendance et l'autonomie de la LIDHO.

Dans cette perspective, le BEN a mené un lobbying qui a permis à la LIDHO d'être membre de plusieurs réseaux et plateformes, à savoir :

- Le Cadre Permanent d'Echanges sur les Questions Sécuritaires mis en place par le Ministère de la sécurité. La LIDHO y siège à titre de représentant des ONG des Droits de l'Homme ;
- La LIDHO est membre de la Plateforme du Ministère de la réconciliation sur la Cohésion sociale ;
- La LIDHO assure la Présidence du Conseil d'Administration de la CIDDDH ;
- Le Président de la LIDHO a été élu au titre de la CIDDDH pour siéger aux sessions de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) ;
- La LIDHO a fait don au Ministère de l'intérieur de mille cinq cent (1500) ouvrages sur la gestion du domaine foncier rural.

Axe 3 : Intégrer des clusters ou groupes de réflexion existants sur des thématiques pertinentes et en rapport avec les Droits de l'Homme.

La LIDHO est déjà membre de plusieurs groupes de travail, notamment :

- Le Réseau d'Action contre les Violences Sexuelles (RAVS) ;
- Le Réseau Ivoirien pour la Promotion de l'Education Pour Tous (RIP-EPT) ;
- Le Groupe de travail sur le VIH ;
- Le Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) ;
- Le réseau « Initiative pour la Protection des Données à caractères Personnelles » (IPDoP) dont elle est à l'initiative.

Des efforts sont encore à entreprendre afin que la LIDHO puisse tirer des dividendes de son leadership et sa collaboration avec les autres ONG et Réseaux dont elle est membre.

ENGAGEMENT 5 - Mobilisation et Gestion rigoureuse des ressources financières

Le BEN s'est engagé à la mobilisation et à la gestion rigoureuse des ressources financières de la LIDHO. A cet effet, 3 axes ont été identifiés par le BEN.

Axe 1 : Diversifier les partenariats financiers et techniques (nationaux et internationaux).

La LIDHO collaborent avec divers partenaires techniques et financiers dont OSIWA, KONRAD-ADENAUER, FIDH, OCAL, ENDA Santé, Les Ambassades du Canada, d'Allemagne, des USA, du NDI, ASUTIC, ARTCI etc.

Le BEN, à travers un formulaire d'évaluation proposé par le secrétariat à la communication, évalue périodiquement les rapports avec tous ses partenaires techniques et financiers.

Le BEN continue toujours à rechercher de nouveaux partenariats bénéfiques pour la mise en œuvre des missions et l'atteinte des objectifs de la LIDHO.

Axe 2 : Elaborer des stratégies de recherche de fonds propres.

Le BEN envisage une stratégie de recherche de fonds qui devrait lui permettre d'assurer l'autonomie financière de la LIDHO. Les méthodes de mobilisation de fonds prévues sont :

- Les appels à contribution ;
- Les cotisations ;

- La production et la vente des produits de la LIDHO, un pagne à l'effigie de la LIDHO a été confectionné dans ce sens (gadget, spots, etc.) ;
- La diffusion de formations modulaires en cours de réalisation ;
- Les Gala de bienfaisance (à prévoir aux dates anniversaire de la LIDHO) ;
- Les Personnes ressources-Ambassadeurs de la LIDHO pour les Droits de l'Homme (Artistes, athlètes, diplomates etc.).

Axe 3 : Respecter les principes de transparence, de redevabilité et d'efficience.

Pour son mandat, le BEN a voulu respecter les principes de bonne gouvernance que sont la transparence, la redevabilité et l'efficience. Pour cela, les actions suivantes ont été menées :

- La vulgarisation du Manuel de procédures Administrative et Comptable ;
- La pleine et entière responsabilisation de la Trésorerie et de la Comptabilité ;
- La tenue des documents et rapports comptables ;
- Les dépenses effectuées principalement par chèques bancaires ;
- Le point régulier des finances (par trimestre à l'intention du Commissariat aux Comptes et par semestre pour le BEN).
- Les mesures de transparences ont été prises et les finances sont rigoureusement tenues par la comptabilité sous la supervision de la Trésorerie générale. Reste à continuer le traitement avec diligence des axes 1 et 2 de l'engagement.

ENGAGEMENT 6 - Fonctionnement des sections

Le BEN s'est engagé à un meilleur fonctionnement des sections. Dans cette optique, 3 principaux axes ont été :

Axe 1 : Définir des critères d'évaluation, de la viabilité et du dynamisme des sections.

Le Renouvellement des sections est la première action à mener pour le suivi des sections. Le vaste mouvement de renouvellement des sections qui a été mis en œuvre depuis janvier 2021 n'a toujours pas été achevé. Plusieurs sections sont encore en retard et/ou ne sont pas véritablement viables pour procéder à leur renouvellement. Certaines de nos sections ne fonctionnent qu'avec pour seul militant que le Président de section. Le BEN tout en continuant de mettre en œuvre cet axe, envisage de procéder à la réinstallation de ces sections défailtantes Treize (13) sections ont été renouvelées et deux nouvelles installées (Gagnoa et Kouibly).

Axe 2 : Renforcer les capacités des membres des sections en matière de gestion associative, de droits de l'homme, de rapportage sur les violations des droits de l'homme.

Les sessions de renforcement des capacités de toutes les sections de la LIDHO sur les notions de gestion de vie associative et financière, de droits de l'homme, de rapportage sur les violations des droits de l'homme et autres thématiques ont été réalisées. Toutefois, le BEN envisage, pour l'année à venir, de multiplier et de systématiser cette activité qui est extrêmement importante pour l'action de la LIDHO et de ses militants.

Axe 3 : Impliquer les sections dans les activités de représentation et dans la mise en œuvre des projets.

L'implication des sections dans les activités de représentation et dans la mise en œuvre des projets devraient aider à la redynamisation souhaitée. A cette fin, des membres de sections sont déjà mis à contribution, notamment :

- La participation de six (06) sections dans la mise en œuvre du projet COVID-19 C2D ;
- La participation des camarades des sections de Tabou et de San Pédro à l'opération de la RLE de 2022 qui a impliquée les départements de Fresco et de Sassandra, du 30 novembre au 21 décembre 2022 ;
- L'implication de la section de Cocody dans l'organisation du colloque international sur « L'exploitation des ressources naturelles et son impact sur les droits humains en Afrique de l'ouest », en Mai 2022 ;
- La participation des sections d'Agboville et de Tiassalé à la mise en œuvre du projet de la « Sécurisation des transactions foncières dans la région de l'Agnéby-Tiassa » en 2021 ;
- La participation d'une camarade de la section de Cocody à la session de formation sur la sécurité numérique ;

Pour un suivi régulier des activités des sections, le BEN les a regroupés par zones. Six (06) zones ont été identifiées et placées sous la supervision d'un membre du BEN.

Ce sont :

- **Sud 1 (SAY Koulou Edouard)** : Aboisso, Bassam, Bonoua, Koumassi, Mar-cory, Port-Bouet ; Treichville.
- **Sud 2 (AHUI Sasson Camille)** : Adjamé, Abobo, Adzopé, Afféry, Agboville ; Attécoubé, Bingerville, Cocody, Dabou, Tiassalé, Yopougon.



- **Est (BADOU Xavier)** : Abengourou, Agnibilékrou, Bondoukou, Bongouanou, Bouna, Daoukro, Koun-Fao, Nassian, Tanda.
- **Ouest (Jacques KOUASSI)** : Bangolo, Bloléquin, Daloa, Danané, Divo, Duékoué, Gagnoa, Guiglo, Kouibly, Man, Sangouiné, San-Pédro, Tabou, Tai, Toulepleu, Zouan-Hounien.
- **Centre (Jacques KOUASSI)** : Béoumi, Brobo, Botro, Bouaflé, Bouaké, Dia-bo, Dimbokro, Djébonoua, Katiola, Sakassou, Toumodi, Yamoussoukro.
- **Nord (Mme Mampha KONATE)** : Boundiali, Dabakala, Mankono, Odienné, Korhogo, Séguéla, Touba.

Au total, vingt (20) axes ont été dégagés à partir des six (6) engagements pris par le BEN. Dix-sept (17) de ces axes ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, soit 85% de début de réalisation. Trois (03) autres axes d'engagement du BEN, soit 15%, n'ont pas encore été entamés et le seront certainement au cours de l'année 2023.

Si ce bilan est globalement satisfaisant, le BEN doit toutefois redoubler d'effort afin de renforcer et mener à bien les axes d'engagements en cours de réalisation, et commencer la mise en œuvre des trois (03) autres axes qui n'ont pas encore été entamés.



CONCLUSION

Le présent rapport s'est évertué à présenter les activités de la LIDHO telles que mises en œuvre pendant la période de référence.

La LIDHO est consciente des efforts à fournir pour être à la hauteur des attentes des populations qui à juste titre ont placés leur confiance elle. Elle s'engage à œuvrer sans relâche dans ce sens.

Enfin, la LIDHO voudrait traduire ses sincères remerciements à toutes celles et tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, contribuent à la promotion, à la protection et à la défense des droits de l'homme de notre pays.

ANNEXE

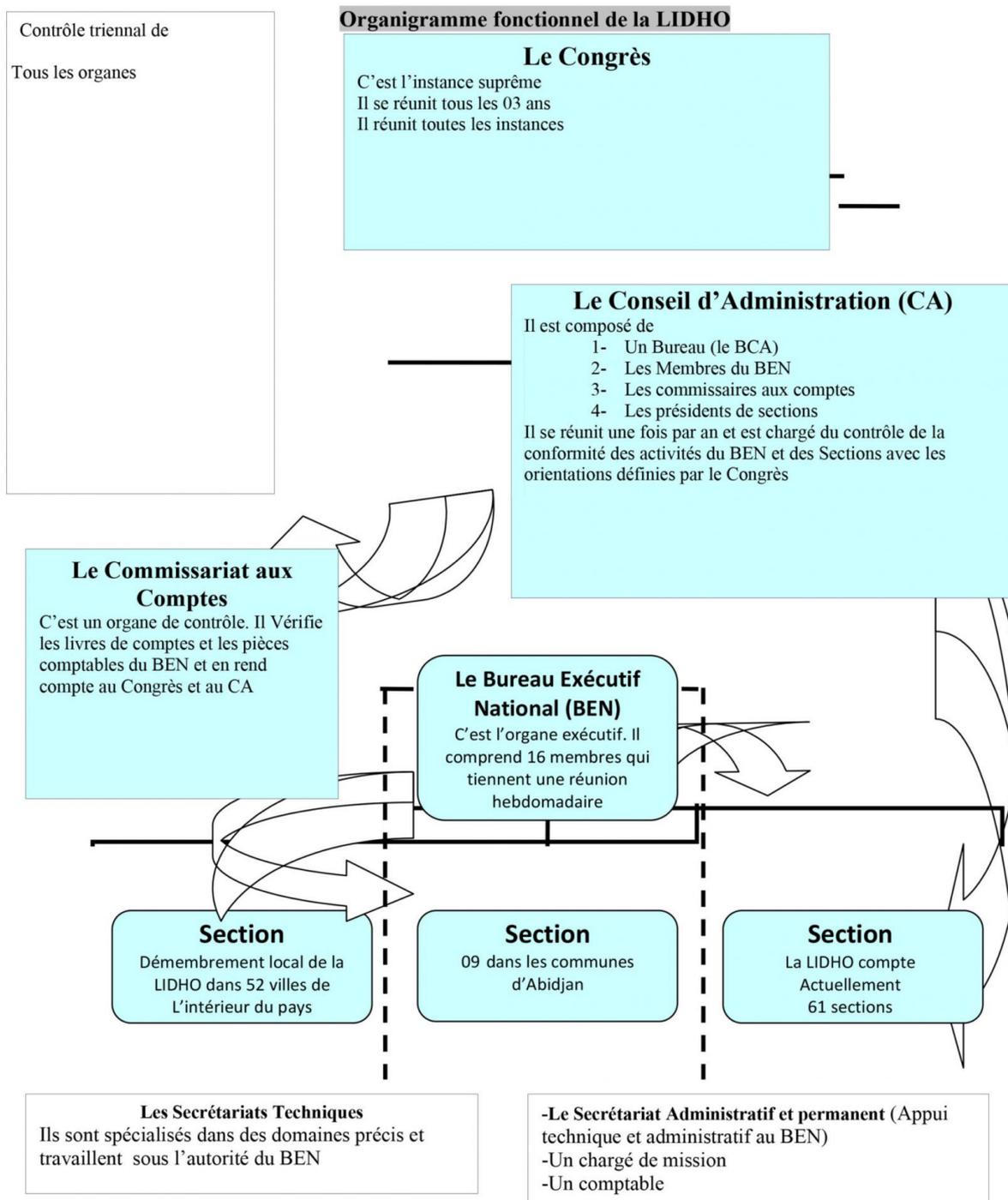
1- La liste actualisée du BEN 2020-2023

SECTIONS DE LA LIDHO 2020-2023				
N°	SECTION	NOM ET PRENOMS	CONTACTS	EMAIL
01	Abengourou	Mamoudou OUAT-TARA	07 47 74 76 12	mamoudouattar@gmail.com
02	Abobo	KANGAH Kouakou Leonard	07 57 49 82 92	kangah14.lk@gmail.com
03	Aboisso	TOURE Abou	07 57 57 00 77	toureabou37@yahoo.com
04	Adjamé	KAMAGATE Mamadou	07 48 39 49 47 01 41 63 74 47	lidhoadjame@gmail.com
05	Adzopé	DINGUI Didier	07 07 13 36 08	dinguididier@gmail.com
06	Affery	YAO N'Cho Lele Agui	07 08 56 07 18	yaoagui@gmail.com
07	Agboville	AGNI Kadio	07 07 95 73 56	agnikadio@gmail.com
08	Agnibilékrou	ASSOAN Gnangoran	07 07 29 08 57	jorrisassoa@gmail.com
09	Attécoubé	ALLOU Luc	07 07 58 93 45	allou7promogim@gmail.com
10	Bangolo	DIE Pierre	07 08 93 24 28	
11	Béoumi	COULIBALY Fatogoma Donatien	07 09 26 09 46	siluemamadou1969@gmail.com
12	Bingerville	KOUADIO Kouamé Clément	07 48 97 85 07	kouadio65clement@gmail.com
13	Bloléquin	BAH Cesar	07 07 81 64 61	anticab@gmail.com
14	Bondoukou	KOUAKOU Kossonou Richard	07 07 86 46 16	kossonoukr@gmail.com
15	Bongouanou	KONE Bosson	07 47 97 07 83	
16	Bouaflé	GOUGOUEHI Ernest	07 57 03 12 63	koudouernest@yahoo.fr
17	Bouaké	KOUASSI Kouman	07 07 67 17 38	k_kouman@yahoo.fr
18	Bouna	SIE Kambiré	07 47 43 95 86	nobiel70@yahoo.fr
19	Boundiali	COULIBALY Fatogoma	01 41 99 64 93	coulibalyfatogoma12@gmail.com
20	Brobo	ANE Kassi Théodore	07 07 19 15 51	lidhobrobo07@gmail.com

21	Cocody	KOUADIO N'Zi Armel	07 09 22 58 13	lidhococody@yahoo.fr
22	Dabakala	VALOUA Samba	07 47 05 46 84	kvaloua@yahoo.fr
23	Dabou	AYEMOU Maurice	07 77 31 08 05	ahouremaurice73@gmail.com
24	Daloa	SIEKLOU Siméon (point focal)	07 49 73 08 02	sieklousimeon1969@gmail.com
25	Danané	LOUA Mamadou	07 58 77 00 83	louamamadou58@gmail.com
26	Daoukro	SEKRE Kouakou Dappah	07 08 13 91 54	70sekreto@gmail.com
27	Diabo	YEBOUE Kouadio	07 09 27 82 30	
28	Dimbokro	N'TAHA Eugène TA- NOH	07 07 31 02 34	ntahaeugene@gmail.com
29	Divo	GRAWA Jonas (point focal)	07 08 77 59 39	grawaopre@gmail.com
30	Djebonoua	KONAN Kouamé Ri- chard	07 48 24 45 66	
31	Duékoué	NEANSSON Canot	07 89 03 96 30	ncanot@yahoo.com
32	Grand-Bassam	ADJE Michel	07 07 71 08 35	lamosoleil72@gmail.com
33	Guiglo	DEBAILLET Arnola Simplice	07 47 66 32 77	simplicearnola@gmail.com
34	Katiola	KANTE Dramane	07 07 18 41 90	kantedramane01@gmail.com
35	Korhogo	OUATTARA SIBIRI	07 47 03 87 82	ouattararoger1964@gmail.com
36	Koumassi	DIOMANDE Siaka	07 47 85 73 73	cheickma@yahoo.fr
37	Koun-Fao	BINI Kouame	07 07 71 66 79	kouamebini97@gmail.com
38	Man	GBE André	07 07 17 87 79	andregbe10@gmail.com / agbe@cie.ci
39	Marcory	KOUAKOU Yao Fiacre	05 65 83 31 03	lidhomarcory@gmail.com
40	Nassian	NINSSEMON Clé- ment	07 09 26 60 95	npierreclement@gmail.com
41	Odienné	KANE Adama	07 57 44 22 74	kanaldama197@gmail.com
42	Port-bouet	ADOU Godi Fabrice	07 08 38 47 69	adoufabrice55@gmail.com

43	Sakassou	KAMARA Nafandaban Raoul	07 07 43 51 63	raoul.kamara@gmail.com
44	Sangouiné	ZE Gilbert	07 57 91 79 01	ze.gilbert@yahoo.fr
45	San-Pedro	Dagbo Serges Arthur	07 58 27 56 80	dagbor@yahoo.fr
46	Séguéla	BAMBA Moussa	07 48 78 13 77	bambamoussa@gmail.com
47	Tabou	DOUZOBO Dasse Théodore	07 07 71 15 54	douzobo64@gmail.com
48	Tai	Mme TOUBATE Amélie	07 47 13 31 52	atilogouleako@yahoo.fr
49	Tiassalé	KOUASSI Firmin Yao	07 07 90 76 50	Firminyao70@gmail.com
50	Touba	SOUMAHORO Mamadou	07 07 59 39 91	soumcpi@gmail.com
51	Toulepleu	OLY Gnoko Jules	07 09 93 22 20	julesoly@gmail.com
52	Toumodi	ME Emilie	07 08 65 31 24	weneno@hotmail.fr
53	Treichville	ADINGRA Atta Kobénan Joseph	07 09 84 97 25	Adingra1968@gmail.com
54	Yamoussoukro	DJE Koffi ok zoom	07 07 53 30 61	lidhoyakro@yahoo.fr
55	Yopougon	MOUSSA Chérif	07 08 29 52 92	lidhoyop@gmail.com
56	Zouanhounien	BOYA Gonli	07 09 01 52 78	gonliboya39@gmail.com
57	Tanda			
58	Kouibly	GAOTE Boni	07 48 46 89 65	lidhokouibly@gmail.com
59	Gagnoa	DJEDJE Christian Gérard	07 08 64 49 83	lidhogagnoa@gmail.com
SECTION A INSTALLER				
60	Mankono	KONE Bakari	07 08 29 90 14	maitre.kone08@gmail.com
61	Kounahiri	Moussa YODA	07 47 50 05 28	lidhokounahiri@gmail.com

1- Organigramme fonctionnel





Abidjan, Cocody - Cité des arts

lidhosiege@lidho.ci

+225 27 2254 0116

+225 07 0179 5001

www.lidho.ci